

09 JUIL. 2009

RESIPELEC
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 340 Avenue de la Marne, 59700 MARCQ EN BAROEUL
484442108 RCS ROUBAIX-TOURCOING

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITÉ DE DIRECTION
DU 04 MAI 2009

L'an 2009,
Le 04 mai,
A 18 heures,

Les membres du Comité de direction de la société RESIPELEC se sont réunis 1, rue du Plouvier, 59175 TEMPLEMARS, sur convocation du Président du Comité de direction

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :
Monsieur Patrick GUCINSKI
Monsieur Jean-Marie WATTELIER

Le Comité de direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marie WATTELIER préside la séance en sa qualité de Président du Comité de direction de la Société.

Monsieur Jean-Marie WATTELIER remplit également les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Comité de direction adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président du Comité de direction expose aux membres du dudit comité qu'à la suite notamment du protocole d'accord conclu le 10 avril 2009 entre la SCI du Temple et la Société RESIPELEC pour le bâtiment sis à TEMPLEMARS (59175), 1, rue du Plouvier, il convient de transférer le siège de la Société de 340 Avenue de la Marne - Espace Europe Bâtiment D, 59700 MARCQ EN BAROEUL à 1,

rue du Plouvier, 59175 TEMPLEMARS à effet au 15 mai 2009, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Puis il offre la parole aux membres du Comité de direction.

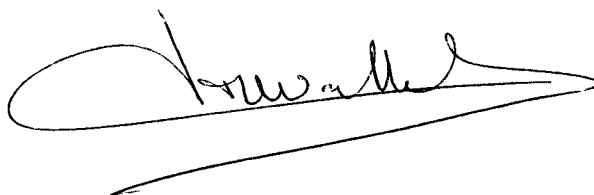
Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à l'unanimité, d'autoriser ledit transfert de siège social et donne à cet effet tous pouvoirs au Président du Comité de direction aux fins d'effectuer toutes formalités correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président du Comité de direction déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Comité de direction.

Pour Copie certifiée conforme : Le Président

Le Président du comité de direction,
M. Jean-Marie WATTELIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie Wattelier', with a long horizontal flourish extending to the right.